



LIGUE DE PICKLEBALL VENISE-EN-QUÉBEC

Code de Conduite

1. **Objectif**

Ce Code de conduite établit les règles d'éthique et de comportement attendues des membres de la Ligue de Pickleball de Venise-en-Québec (« la Ligue ») afin de garantir un environnement respectueux, sécuritaire et agréable pour tous les joueurs. Lorsqu'une disposition du présent Code réfère à un joueur, cette disposition s'applique également aux visiteurs des joueurs faisant partie de la Ligue ainsi qu'à toute personne présente sur les terrains.

2. **Valeurs fondamentales**

Tous les joueurs doivent obligatoirement se conformer aux valeurs fondamentales de la Ligue, qui sont les suivantes :

- a) **Respect** : Traiter les autres joueurs et spectateurs avec courtoisie et fair-play.
- b) **Intégrité** : Jouer honnêtement et respecter les règles du pickleball.
- c) **Sécurité** : Prendre les précautions pour éviter les blessures à soi-même ainsi qu'aux autres joueurs et assurer un environnement sécuritaire.
- d) **Esprit sportif** : Jouer pour s'amuser et maintenir une attitude positive, même dans un contexte compétitif.

3. **Conformité aux règles et règlements**

En adhérant à la Ligue, les joueurs acceptent et s'engagent à respecter les règles officielles de jeu du pickleball publiées par Fédération Pickleball Québec, le présent Code de conduite ainsi que les décisions, règles et règlements établis par la Ligue, notamment ceux relatifs aux processus d'adhésion, horaires et politiques. Ils doivent aussi respecter les règlements et dispositions légales établies par la municipalité et toutes autres autorités locales.

4. **Comportement des membres sur/aux abords des terrains**

En adhérant à la Ligue, les joueurs acceptent et s'engagent à adopter les comportements suivants :

- a) Démontrer un esprit sportif en tout temps.
- b) Respecter les horaires de jeu et attribution des terrains décidés établis par la Ligue.
- c) Appeler de façon honnête les balles jouées de son côté du terrain et accepter les décisions de l'équipe adverse sur l'autre côté.
- d) Utiliser un langage courtois et respectueux, ne jamais critiquer un adversaire ou partenaire de jeu.

- e) Ne pas crier, insulter ou faire des gestes inappropriés ; interdiction stricte de toute forme d'intimidation, harcèlement, attitude discriminatoire, propos blessants ou à caractère sexuel, langage abusif et contacts physiques agressifs ou inappropriés.
- f) Ne pas consommer de boisson alcoolique sur les terrains ou aux abords des terrains.

5. Sécurité et acceptation des risques

Pour s'assurer de jouer dans un environnement sportif, sécuritaire et agréable, les membres adoptent les mesures suivantes :

- a) Porter des souliers conçus pour les sports de raquette, des lunettes protectrices ainsi que des vêtements de sport adéquats.
- b) Crier immédiatement « balle » lorsqu'une balle du terrain provient du terrain voisin et cesser immédiatement de jouer.
- c) S'assurer que les portes des terrains sont fermées pendant les jeux.
- d) Signaler spontanément tout danger potentiel et cesser immédiatement de jouer.
- e) Ne jamais jouer sur un terrain glissant.
- f) Un téléphone cellulaire doit être disponible en tout temps lors des matchs pour signaler un cas d'urgence médicale. En cas de blessure ou malaise d'un joueur, cesser immédiatement de jouer et composer 911 pour requérir une assistance au terrain précis où l'événement est survenu.
- g) Signaler toute situation dangereuse reliée aux installations.

En adhérant à la Ligue, chaque joueur accepte en toute connaissance de cause que la pratique du pickleball comporte des risques de blessures et de malaise et il reconnaît, sans aucune réserve, que la Ligue et la Municipalité, de même que leurs responsables et dirigeants, n'encourent aucune responsabilité à cet égard. En conséquence, chaque joueur renonce expressément à présenter une réclamation ou tenter un recours, de quelque nature que ce soit, contre la Ligue, la Municipalité et/ou l'un ou l'autre de ses dirigeants et responsables.

6. Sanctions en cas de non-respect du Code de Conduite ou des règlements

Le joueur reconnaît qu'en cas de non-respect de l'une ou l'autre des dispositions du présent Code de conduite ou des règlements établis par la Ligue, celle-ci détient un pouvoir de sanction en fonction de la gravité de l'infraction, lequel inclut la suspension temporaire ou permanente d'un joueur. Avant de rendre sa décision, la Ligue procédera à une enquête sur les faits survenus et rencontrera toutes les personnes impliquées. Un joueur témoin d'un comportement abusif peut rapporter cet événement au coordonnateur et/ou à l'adresse électronique du Club.

7. Informations personnelles et autorisation à l'image

La Ligue s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles de ses joueurs. Toutefois, le membre reconnaît et accepte que son nom et ses coordonnées soient remis au coordonnateur et que la Ligue peut, de temps à autre, publier des photos sur ses plateformes électroniques (avec ou sans nom) prises dans le cadre d'événements tenus. Par ailleurs, un joueur peut en tout temps refuser la publication de son nom et/ou de sa photo en écrivant un courriel à l'adresse électronique de la Ligue, laquelle agira en conséquence dans un délai raisonnable.